

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE  
DE DRAGUIGNAN  
Rue Pierre Clement  
83300 DRAGUIGNAN

DRAGUIGNAN, le 24 OCTOBRE 2007

GIULI Sophie  
28 LES POMMIERS  
83310 GRIMAUD

Affaire N° 07/31718

Madame,

Vous avez déposé plainte le 10 OCTOBRE 2007 pour Viol sur mineur .

L'examen de cette procédure n'a pas démontré l'existence d'une infraction pénale. J'ai donc décidé de classer sans suite votre plainte.

Cette décision de classement sans suite ne sera reconsidérée que dans le cas où des éléments nouveaux seraient portés à ma connaissance.

Toutefois, il vous est possible de poursuivre vous-même la procédure en vous constituant partie civile devant la juridiction d'Instruction ou de jugement ou en engageant un procès civil après avoir sollicité, si votre situation financière le justifie, le bénéfice de l'Aide Juridictionnelle.

Avant d'engager une action en justice, vous avez intérêt à consulter un Avocat, ou tout au moins, à vous renseigner auprès du service gratuit d'Aide aux Victimes (A.V.I.V). Tél. : 04.94.50.86.36 ou 04.94.36.64.20 (siège).

Veillez agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments distingués.

P/ LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

